

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 4 octobre 2021 à 19 h 00 (remplace la séance ordinaire du 11 octobre 2021).

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.  
**PROCHAINES SÉANCES : 7 OCTOBRE 10H ET 15 NOVEMBRE 19H**

2021.10.194

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 OCTOBRE 2021

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 4 octobre 2021
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Certificat de crédit 2021-10-02
5. Demande de dérogation mineure 2021-051
6. Demande de PIIA 2021-052
7. Demande de PIIA 2021-053
8. Demande de PIIA 2021-054
9. Demande de PIIA 2021-055
10. Ajout du mois de référence (IPC) à la politique de rémunération des employés municipaux
11. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 – Régie Incendie des Monts
12. Approbation du règlement d'emprunt numéro 108 décrétant un emprunt et une dépense de 745 000 \$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec
13. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2022
14. Approbation du règlement d'emprunt numéro 012-2021 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de deux camions 10 roues et d'un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisant un emprunt
15. Entente pour la location d'un local-Centre Tess inc  
Période de questions
16. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2021.10.195

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.196

**3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
MINISTRE DES FINANCES	1090	106 995.00 \$
MRC DES LAURENTIDES	1091	3 775.75 \$
GUY CHARBONNEAU	1092	114.98 \$
SERVICES PSANSREGRET	1093	2 639.40 \$
MAISON DES JEUNES DE MONT-TREMBLANT	1094	1 000.00 \$
BCH CONSULTANTS	1095	137.97 \$
CENTRE DE VACANCES LE P'TIT BONHEUR	1096	11 820.00 \$
MB RÉFRIGÉRATION	1097	360.62 \$
GILLES DUBÉ	1098	500.00 \$
PUROLATOR INC.	1099	5.99 \$
EQUIPARC	1100	2 193.72 \$
POSTES CANADA	1101	78.92 \$
BUREAU EN GROS	1102	- \$
	1103	102.75 \$
	1104	200.00 \$
	1105	300.00 \$
	1106	250.00 \$
	1107	250.00 \$
	1108	300.00 \$
	1109	350.00 \$
	1110	350.00 \$
	1111	200.00 \$
	1112	225.00 \$
	1113	300.00 \$
	1114	250.00 \$
	1115	300.00 \$
	1116	200.00 \$
	1117	250.00 \$
	1118	250.00 \$
ACADÉMIE LAFONTAINE	1119	175.00 \$
ÉCOLE FLEUR DES NEIGES	1120	2 625.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1121	33.00 \$
STUDIO ALTA	1122	137.97 \$
MRC DES LAURENTIDES	1123	86 455.00 \$
GILLES DUBÉ	1124	500.00 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	1125	1 161.25 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	1126	56.34 \$
BMR	1127	5 998.43 \$
GEOTAB INC.	1128	45.99 \$

L'APOSTROPHE PLUS	1129	469.00 \$
DENDROTIK INC.	1130	151.54 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	1131	363.78 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	1132	2 414.48 \$
KO MÉDIA II INC.	1133	22.98 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	1134	643.86 \$
GARAGE MICHEL DAGENAI(9276-4703 QC INC)	1135	749.75 \$
GIRARD-HÉBERT	1136	8 278.20 \$
LES INSTALLATIONS GRC LTÉE	1137	401.26 \$
INFORMATION DU NORD	1138	306.98 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	1139	223.85 \$
JUTEAU RUEL INC.	1140	377.10 \$
YVON MARINIER INC.	1141	71.18 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1142	578.80 \$
PÉTROLE PAGÉ	1143	4 335.15 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1144	159.26 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	1145	2 936.73 \$
REMORQUES DES MONTS	1146	26.00 \$
SABLIÈRE 329 INC	1147	24 856.57 \$
9289-1662 QUÉBEC INC.	1148	412.18 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1149	10 920.78 \$
TOILETTES QUÉBEC	1150	1 034.78 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1151	353.27 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	1152	517.38 \$
ZONE CRÉATIVE	1153	413.91 \$
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	1154	1 124.57 \$
LE ROY DU PAVAGE	1155	29 842.91 \$
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN	1156	350.00 \$
Total		<b>323 224.33 \$</b>

### **PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	44 437.80 \$
Services de téléphonie	451.44 \$
Remises salariales fédérales	4 991.52 \$
DAS provincial	13 169.50 \$
Fonds de pension - Desjardins	811.52 \$
Fonds de pension - AON	5 884.64 \$
Harnois Énergies	319.02 \$
Hydro-Québec	1 330.10 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Linda Viau	240.00 \$
Protectron	177.39 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	1 281.87 \$
Frais bancaires Interac	30.12 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (CASE Excavatrice 2021-2026)	4 005.45 \$
Total	<b>84 107.81 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.197

#### 4. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2021-10-02

Je, Benoit Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transferts de  
99 883.00\$

VERS  
Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2021-10-02

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.198

#### 5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-051

Demande de permis no. 2021-182 faite par 9321-6471 Québec Inc.

9321-6471 Québec inc.  
120, chemin du Lac-Cardin  
Lantier, J0T 1V0  
4611-43-7278-0-000-0000  
Lots : 6 030 203 et 6 030 202 du Cadastre du Québec  
Zones: 27H

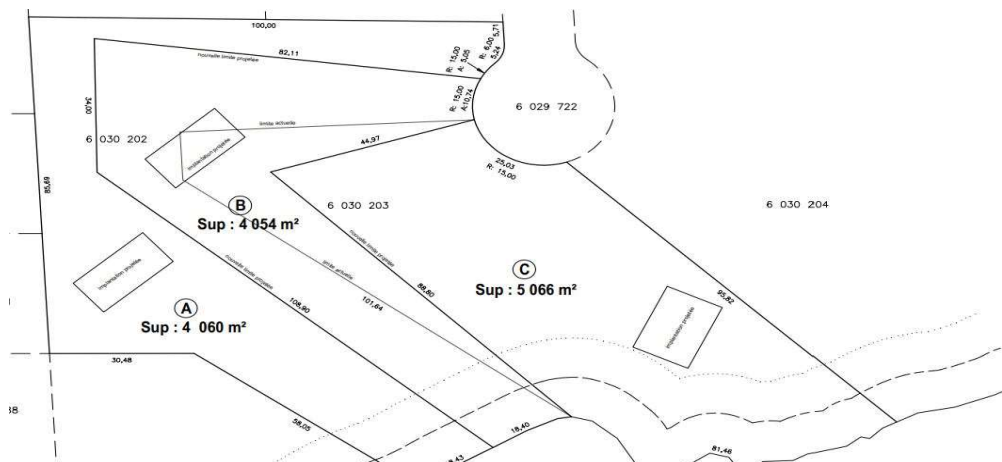
##### Nature et effets :

Création de deux lots, situés à l'extérieur d'une courbe, dont la largeur est inférieure à 25 mètres, tel que prescrit à l'article 3.2.3.1 du Règlement de lotissement 155-2014.

##### Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure (lot A) de 19,76 mètres sur la largeur minimale de 25 mètres, en vertu du plan Y-67363 (minute : 6867) signé le 2 septembre 2021;

Demande de dérogation mineure (lot B) de 14,26 mètres sur la largeur minimale de 25 mètres, en vertu du plan Y-67363 (minute : 6867) signé le 2 septembre 2021.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2021.10.62 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.199

#### 6. DEMANDE DE PIIA 2021-052

Demande de permis no. 2021-183 faite par faite par Madame Diane Tardif et Monsieur André Clouâtre.

Madame Diane Tardif  
Monsieur André Clouâtre  
109, chemin de la Rivière

Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4613-58-0862-0-000-0000  
Lot: 6 030 356 du cadastre du Québec  
Zone: 6V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	30 sur 30
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-052 soit et est acceptée selon la résolution 2021.10.63 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.200

### 7. DEMANDE DE PIIA 2021-053

Demande de permis no. 2021-184 faite par Madame Diane Tardif et Monsieur André Clouâtre.

Madame Diane Tardif  
Monsieur André Clouâtre  
109, chemin de la Rivière  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4613-58-0862-0-000-0000  
Lot: 6 030 356 du cadastre du Québec  
Zone: 6V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-053 soit et est acceptée selon la résolution 2021.10.64 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.10.201****8. DEMANDE DE PIIA 2021-054**

Demande de permis no. 2021-185 faite par 9328-0741 Québec Inc.

9328-0741 Québec Inc.  
 Boulevard Rolland-Cloutier  
 Lantier, J0T 1V0  
 Matricule 4511-47-5664-0-000-0000  
 Lot: 6 029 233 du cadastre du Québec  
 Zone: 10V

**Évaluation**

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Façades et vitrines commerciales	S.O.
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Enseigne	2 sur 4
	Clôture ou portail d'entrée	S.O.
	Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	2 sur 4
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	50.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-054 soit reportée selon la résolution 2021.10.65 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.10.202****9. DEMANDE DE PIIA 2021-055**

Demande de permis no. 2021-186 faite par Gestion HDLS Inc.

Gestion HDLS Inc.  
 Boulevard Rolland-Cloutier  
 Lantier, J0T 1V0  
 Matricule 4612-83-1831-0-000-0000  
 Lot: 6 292 142 du cadastre du Québec  
 Zone: 18C

**Évaluation**

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Façades et vitrines commerciales	S.O.
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Enseigne	S.O.
	Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	2 sur 2
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

#### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	S.O.
	Aménagement des terrains	12 sur 12
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 6
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	14 sur 18
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	77.8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIA 2021-055 soit et est acceptée selon la résolution 2021.10.66 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.203

#### **10. AJOUT DU MOIS DE RÉFÉRENCE (IPC) À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'ajouter à la politique de rémunération des employés municipaux, le mois d'août comme mois de référence de l'indice annuel des prix à la consommation (IPC) lors de l'indexation des échelles salariales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.204

#### **11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 lors de son assemblée spéciale du conseil d'administration du 16 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes et l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2022 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 2 532 695 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.205

**12. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 108 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 745 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 2 991 203 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la municipalité de Lantier est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 108 décrétant un emprunt et une dépense de 745 000 \$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne à Val-David;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes et l'article 607 du Code municipal, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement ;

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

appuyé par le conseiller Noël Lanthier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lantier approuve le règlement d'emprunt numéro 108 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 745 000 \$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne à Val-David.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.206

**13. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 28 septembre 2021 ses prévisions budgétaires pour l'année 2022, lesquelles totalisent 2 747 169 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 28 septembre 2021 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.207

**14. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 012-2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS 10 ROUES ET D'UN CAMION 6 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 septembre 2021, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 012-2021 ayant pour objet l'acquisition de deux camions 10 roues et un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisant un emprunt ;



**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**D'APPROUVER** le règlement numéro 012-2021 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de deux camions 10 roues et un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisant un emprunt de 1 160 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.10.208

#### **15. ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL-CENTRE TESS INC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier veut faciliter l'accès aux équipements de transmission avec les équipements connexes requis afin de permettre la connexion d'abonnés situés dans le secteur de la municipalité au service d'Internet avec **Centre Tess inc.**;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité loue un emplacement existant au 118, croissant des Trois-Lacs;

**QUE** le conseil autorise le Maire, Richard Forget et le Directeur général Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente de location avec **Centre Tess inc.**

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2021.10.209

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 20

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.